

« verions certainement, parmi eux, des adhérents, peut-être des chercheurs.

« Enfin notre rôle doit être de promouvoir de toutes façons la Société pour qu'au jour de la victoire, elle soit plus nombreuse et mieux équipée pour les recherches et les publications concernant l'histoire de notre pays. »

**

PRESIDENT HONORAIRE

Sur la proposition du président, M. Tenailon, le vote du Conseil nommant M. Hamon président honoraire, est ratifié à l'unanimité.

**

CONDOLEANCES

Au nom de la Société, le Président rappelant les décès récents de Mme Hamon et de Mme Desmarest adresse à nos confrères les condoléances les plus sincères.

**

M. HARBULOT

Les taxes payées autrefois à Compiègne sur le sel et sur le vin

Cette communication ainsi que nous en prévient notre confrère n'est qu'un extrait d'une étude assez importante concernant le régime fiscal des communes avant 1789.

Ce régime d'ailleurs n'était pas uniforme, à Compiègne entre autres, les impôts et taxes payés sur les vins se liaient intimement aux privilèges de la ville et de l'abbaye de Saint-Corneille.

Sur la nature, l'origine et l'affectation de ces taxes les documents reproduits ou cités apportent la plus grande clarté.

En passant, il est fait mention du « port aux vins » dont jouissait spécialement Compiègne.

Quant aux droits sur le sel, diverses tractations les avaient incorporés en quelque sorte aux droits domaniaux de la ville.

Les faits de leur acquisition comme ensuite de leur retrait sont constatés par des textes, en bonne et due forme.

**

M. HARBULOT

Mesures de procédure en faveur des mobilisés

A propos du récent décret-loi réglant les conditions et les délais de procédure applicables aux mobilisés, M. Har-

bulot rappelle divers précédents historiques comme la loi du 6 brumaire an V.

Le premier exemple vient de loin puisqu'il date de 1188 et qu'on le doit à Philippe-Auguste en faveur des Croisés et des gens de l'arrière-ban.

**

M. Jacques ROBIQUET

*Descendance compiégnoise de l'Architecte
Le Dreux de La Chartre qui termina et décora le château
de Compiègne — de 1776 à 1786*

C'est une sorte de chapitre annexe que notre confrère ajoute à son ouvrage « Pour mieux connaître le Palais de Compiègne ».

A ce propos nous nous unissons volontiers « au vœu de fidélité à la mémoire de l'un de ceux qui créèrent et embellirent les cadres séduisants » dont l'ensemble forme le Palais de Compiègne. Les pièces justificatives de cette communication sont les contrats de mariage de deux filles de l'architecte Le Dreux :

Marie-Victoire et Marie-Thérèse.

L'une épousa Jean-François-Hyacinthe de Crouy, maire et lieutenant général de police de Compiègne, et l'autre, François-Jacques Dalmas qui représenta la Chatellenie de Compiègne, à l'assemblée des 3 ordres, le 7 mars 1787 et devint plus tard sous-préfet de Compiègne.

La filiation établie permet d'ajouter à ces premiers noms « compiégnois » ceux des familles Rillart de Verneuil, Boitel de Dienval, Bonnet-Roussel de Cintray, Seroux d'Agincourt et de Sachy.

**

M. MULLER

La Croix Gammée

Sous ce titre il nous a été donné un exposé réunissant en quelques pages tout ce qui peut se dire et être pensé actuellement au sujet de cet emblème désigné aussi sous le nom de *svastika*.

Symbole solaire, figure magique, pièce héraldique, signe d'heur ou de malheur, le *svastika* a été découvert par les archéologues aussi bien dans les pays nordiques et méridionaux de l'Europe que dans l'Inde, le Japon, la Chine et même en Amérique.

Mais peut-être ne faut-il pas exagérer une signification symbolique qui a été l'objet de tant d'interprétations et encore moins sa vertu propre.

**